

26/05/2021

## **CAPORAL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS Concours externes**

### **ÉTUDE DE TEXTE**

Intitulé réglementaire :

*Décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2020 fixant les modalités d'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels*

**Une étude de texte ayant pour objet d'apprécier la capacité du candidat à repérer et analyser les informations contenues dans un texte.**

**Durée : 1h  
Coefficient : 1**

#### **Note de cadrage indicative**

*Cette note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les examinateurs, les formateurs et les candidats.*

L'épreuve d'étude de texte ne comporte pas de programme réglementaire.

Cette épreuve est commune aux deux concours externes de caporal de sapeurs pompiers professionnels, ouverts pour l'un aux candidats diplômés de niveau 3 (CAP, BEP, diplôme national du brevet) et pour l'autre aux sapeurs-pompiers volontaires. Il s'agit de l'une des deux épreuves d'admissibilité de ces concours, dotées chacune d'un coefficient 1. Elles sont assorties d'épreuves physiques de pré-admission (coefficient 4) et d'une épreuve orale d'admission (coefficient 4).

Les épreuves écrites sont anonymes. Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves entraîne l'élimination du candidat. Seuls les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves physiques de pré-admission. Le seuil fixé par le jury à l'ensemble des épreuves d'admissibilité ne peut être inférieur à 10 sur 20.

#### ***Conseils généraux relatifs au déroulement de cette épreuve écrite d'admissibilité***

*Avant d'entrer dans le détail des épreuves du concours, voici quelques conseils pratiques quant au déroulement des épreuves écrites.*

**Avant les épreuves, il est conseillé aux candidats :**

- d'imprimer sa convocation et le plan d'accès disponible sur son accès sécurisé ;
- de conserver en lieu sûr sa convocation ;
- de s'assurer de disposer d'une pièce d'identité avec photographie (carte d'identité en cours de validité, passeport, permis de conduire...)

- de bien noter la date, l'heure et le lieu de convocation pour l'épreuve ;
- de préparer à l'avance son itinéraire, visualiser le site des épreuves ;
- de prévoir un délai de précaution en fonction du temps de trajet ;
- de se munir de son nécessaire d'écriture et d'une montre car les portables ne sont pas autorisés (se référer à la convocation pour le matériel autorisé) ;
- de venir le jour des épreuves dans une tenue confortable et adaptée aux épreuves (tenue civile) ;
- d'évacuer le stress.

**Pendant les épreuves**, il est conseillé aux candidats :

- d'être à l'écoute des consignes données par l'autorité organisatrice du concours (comment cocher les réponses, sorties autorisées ou non en fonction des épreuves, ne pas prendre connaissance du sujet même s'il est déjà distribué avant le « top départ » donné par le responsable de groupe...) ;
- laisser sa pièce d'identité et sa convocation sur la table le cas échéant ;
- ne pas communiquer avec son voisin (pas de prêt de matériel...) ;
- respecter le protocole mis en place par le service organisateur.

**Après les épreuves**, il est demandé aux candidats :

- de respecter l'heure de fin de l'épreuve annoncée par le responsable de salle / groupe ;
- de signer la feuille d'émargement et rendre sa feuille de réponse (= copie) ;
- de ne pas quitter la salle / groupe d'épreuve sans le signaler à l'organisateur (abandon).

### **Les objectifs de l'épreuve**

L'épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à comprendre un texte correspondant à un enseignement de niveau 3 (anciennement V). Le candidat est évalué sur son aptitude à comprendre le sens général du texte, à analyser les informations qu'il contient et à maîtriser le vocabulaire employé. L'épreuve d'étude de texte n'est pas une épreuve de français. Elle vise à vérifier la capacité du candidat à repérer des informations et à les analyser.

Afin de simplifier la correction et de renforcer l'égalité de traitement des candidats, cette épreuve prend la forme d'un **QCM (Questionnaire à choix multiples)**.

### **La nature du texte ou du dossier documentaire**

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un texte unique ou de plusieurs textes relatifs au même thème. Compte-tenu du niveau du concours (catégorie C), de la nature de l'épreuve (un QCM) et de sa durée, les textes proposés varient généralement de 800 à 1 200 mots maximum au total (soit 80 lignes environ).

Il n'y a pas d'obligation réglementaire à ce que le ou les texte(s) soi(en)t en rapport avec le métier de sapeur-pompier. Le ou les textes choisi(s) est (sont) généralement en lien avec l'actualité au sens large du terme, c'est-à-dire avec des enjeux du monde actuel.

Il peut s'agir d'un extrait d'œuvre littéraire, d'un rapport, mais le plus souvent il s'agira d'article(s) de presse. Les textes peuvent être complétés, le cas échéant, de schémas, tableaux ou graphiques.

### **Le nombre et la forme des questions**

S'agissant d'une épreuve d'une durée de 1 heure, et l'exercice supposant du candidat une lecture minutieuse du texte, le QCM pourra contenir, à titre indicatif, une trentaine de questions. Le nombre variera en fonction de la longueur et du niveau de complexité du ou des documents.

Chaque question peut comporter une ou plusieurs réponses exactes, nécessitant de la part du candidat une analyse précise tant de l'énoncé de la question que des propositions de réponses. Le nombre de propositions de réponses pour chacune des questions peut varier, par exemple, de l'ordre de 3 à 6.

### **Un barème déterminant**

Toutes les questions du QCM ont la même valeur et se voient donc attribuer le même nombre de points, sauf indications contraires portées sur le sujet.

Chaque question comporte une ou plusieurs bonnes réponses sans que pour autant soit précisé au candidat le nombre de bonnes réponses attendues.

Le barème peut prévoir par ailleurs l'application de point(s) de pénalité en cas d'absence de réponse, de mauvaise réponse ou de réponse incomplète.

Les principes du barème mis en œuvre sont indiqués systématiquement sur le sujet. Le candidat devra porter la plus grande attention à ces indications.

En tout état de cause, c'est le jury qui détermine souverainement le barème à appliquer.

En outre, le candidat devra être attentif aux consignes relatives aux techniques de réponse inscrites sur le sujet et/ou données oralement le jour de l'épreuve concernant le traitement du sujet lui-même. Il pourra être demandé au candidat de répondre aux questions en noircissant les cases ou en cochant les cases. D'une façon générale, le doute ne profite pas au candidat. Ainsi, une case mal remplie, en partie effacée, tout à la fois noircie et barrée, etc., sera toujours corrigée au désavantage du candidat.

### **Le contenu des questions**

Les questions reposent d'une part sur l'analyse et la reformulation des informations contenues dans le texte et d'autre part sur le vocabulaire employé. La compréhension du texte suppose en effet la compréhension des mots et expressions utilisés.

Les questions posées sont en lien avec des informations figurant dans le texte. Elles ne font pas appel à des connaissances extérieures au texte.

Voici quelques types de questions possibles, qui seront chacune assorties dans le cadre d'un QCM de plusieurs propositions de réponses :

- Quelle est la signification du titre ?
- Quelle thèse défend l'auteur ?
- Quelle thèse réfute l'auteur ?
- Quels arguments sont mobilisés ?

Les connaissances en vocabulaire peuvent concerner des homonymes, des synonymes, des antonymes, des mots de même famille, des définitions. Les questions pourront par exemple être du type suivant :

- Que signifie tel mot ou telle expression du texte ?
- Par tel mot, on entend généralement... : dans le texte ce mot est-il employé avec la même signification ?
- Le mot ...est-il employé au sens propre ou au sens figuré ?
- Parmi les mots suivants ..., quels sont ceux que l'on peut associer au mot ... ?

### **Exemples de texte et de questions**

#### **En sport, la frontière est mince entre innovation et dopage technologique**

Jérôme Latta, *Le Monde*, 12 octobre 2020

*Chaussures, raquettes ou vélos « magiques » : les progrès des matériels assurent ceux des performances et alimentent les controverses. En sport, la frontière est mince entre innovation et dopage technologique*

Deux records du monde battus en une soirée, ceux du 10 000 m hommes pour l'Ougandais Joshua Cheptegei et du 5 000 m femmes pour l'Éthiopienne Letesenbet Gidey. Une soirée, et non un meeting classique, spécialement organisée au stade Turia de Valence pour battre ces records, avec lièvres de haut niveau, guidage lumineux au sol et chaussures spéciales.

L'équipementier Nike a déjà bousculé la course sur route avec ses semelles Vaporfly lancées en 2016. Elles ont permis au Kényan Eliud Kipchoge de courir le marathon en moins de deux heures. Assurant une meilleure restitution d'énergie, elles offrent un gain

de performance évalué à 4 %.

Les règlements, qui précisent que les chaussures ne peuvent pas procurer « une aide ou un avantage déloyal » et doivent être « raisonnablement disponibles », courent derrière les innovations. World Athletics a rendu les siens plus restrictifs en début d'année. Insuffisant, et trop tardif ? En marathon, les athlètes chaussés de Vaporfly détiennent les cinq meilleures performances masculines de tous les temps...

#### *Interdictions et homologations*

La technologie mise au service de la performance date des Grecs, qui utilisaient à Olympie des lanières de cuir comme propulseurs pour leurs javelots. En 1990 apparaît un type de javelot dont la partie arrière est striée pour améliorer la sustentation : en moins d'un an, le record du monde gagne plus de sept mètres. Le modèle est interdit.

« Je n'ai pas été battu par un joueur mais par une raquette », lâche Guillermo Vilas en octobre 1977, défait en finale du tournoi d'Aix-en-Provence par Ilië Nastase et sa « raquette spaghetti » à double cordage. Celle-ci donne un effet très puissant à la balle – et des résultats inespérés à des joueurs moyens. La Fédération internationale de tennis la bannit.

Interdit, aussi, l'aviron à siège fixe et rames coulissantes qui a aidé l'Allemand Peter-Michael Kolbe à devenir champion du monde en 1981 en assurant une meilleure stabilité de l'embarcation. Tout comme, en 2009, les combinaisons de natation en polyuréthane qui ont fait des Jeux olympiques 2008 le théâtre de vingt-cinq records du monde.

Dans les années 1990, Graeme Obree et Chris Boardman battent le record de l'heure avec des vélos-prototypes, mais l'Union cycliste internationale adopte une réglementation plus sévère et efface les nouvelles marques pour en revenir à celle d'Eddy Merckx en 1972.

D'autres innovations, elles, sont homologuées, au moins partiellement : en cyclisme, roues lenticulaires, guidons de triathlète, freins à disque ou oreillettes. Elles accompagnent l'évolution des disciplines – perches en fibre de verre, skis paraboliques, raquettes en carbone, revêtements de piste à retour d'énergie, etc.

#### *La part de l'athlète et celle de l'ingénieur*

La frontière est mince entre innovation et dopage technologique. Il faut établir la part de l'athlète et celle de l'ingénieur, s'assurer que la seconde reste mineure dans le résultat. L'interdiction ou la généralisation rapide d'une nouveauté fait en sorte qu'elle reste suffisamment temporaire pour ne pas obliger à revenir en arrière et à « réinitialiser » les records.

Cependant, de nombreux procédés ont été agréés en raison d'affinités entre le sport et la technologie, autour de l'idée de dépassement (« Le sport a toujours été la propagande du progrès », résumait Paul Virilio), ou parce qu'on a estimé qu'ils contribueraient au spectacle.

Mais à quel spectacle ? Les chaussures magiques et les shows mettant en scène des records traduisent une conception qui privilégie la performance individuelle pure plutôt que la compétition. Et les événements sportifs prennent la forme d'opérations marketing : de la polémique à l'éventuelle interdiction, il n'y aura eu que publicité pour des chaussures à 275 euros.

L'étape suivante du sport assisté par la technologie serait celle du sportif augmenté. Les prothèses de jambe à lamelles du sprinteur Oscar Pistorius avaient déjà déclenché des débats technico-philosophiques... « Nous sommes passés de l'art des corps à l'art du moteur, au dopage prothétique », a aussi écrit Paul Virilio. Le sport peut ainsi fournir bien des scénarios d'anticipation.

En attendant les exosquelettes, rappelons que l'optimisation des performances ne relève pas seulement des équipements : y ont aussi contribué la médicalisation de la préparation, la rationalisation des méthodes d'entraînement, l'utilisation des données biométriques et tactiques. Et bien sûr le dopage – tout court. La science n'a pas fini d'avancer, ni les sportifs de se dépasser.

Question 1 : Dans cet article, l'auteur :

- a) S'oppose aux innovations technologiques dans le sport
- b) Soutient les innovations technologiques dans le sport
- c) Plaide pour que les innovations ne s'assimilent pas à du dopage technologique

Réponse attendue : c.

Question 2 : En matière de compétition d'athlétisme, les règlements:

- a) Interdisent les chaussures spéciales
- b) Précisent que les chaussures utilisées par les athlètes doivent être raisonnablement disponibles à tous
- c) Autorisent tout type de chaussures
- d) Autorisent uniquement les chaussures ne procurant pas une aide ou un avantage déloyal

Réponses attendues : b et d

Question 3 : Dans l'avant-dernier paragraphe, que signifie l'expression « sportif augmenté » ?

- a) Sportif amélioré physiquement par la technologie
- b) Sportif en surpoids
- c) Sportif dopé
- d) Sportif agrandi de manière artificielle

Réponse attendue : a

Etc.